



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE JUIN 2026

Bon à savoir	2
Infos communautaires	3
Offre d'emploi	7
Service Incendie	8
Avis - Travaux publics	11
F.A.D.O.Q.	12
Événements	13
Conseil municipal	17
Chronique urbanisme	19

Bonne St-Jean



BON À SAVOIR



Numéro d'urgence lorsque les bureaux sont fermés:

418-760-1050
composez le 9



Horaire bibliothèque

Lundi: 18h à 19h30
Mercredi 18h à 19h30



Versements de taxes 2026:

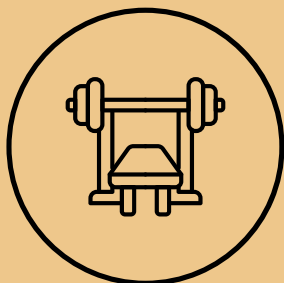
- 17 mars
- 15 avril
- 15 mai
- 16 juin
- 15 juillet
- 15 septembre



Location de salle

Pour effectuer une location de salle, communiquez avec nous au info@petiteriviere.com ou par téléphone au 418-760-1050 poste 6100.

Heures d'ouverture



Le centre d'entraînement est situé au sous-sol de l'École Saint-François (9 rue du Couvent)

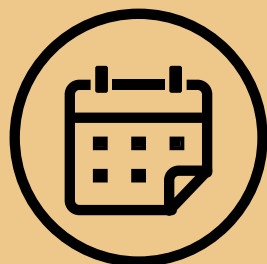
Horaire régulier

Lundi au vendredi : 6h à 7h45 et de 16h à 22 h
Samedi et dimanche : 6h à 22 h

HORAIRE ESTIVAL (24 juin au 25 août)

Dimanche au samedi : 6h à 22h

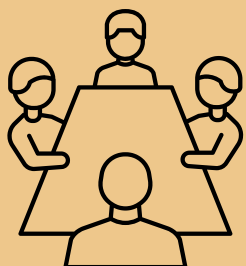
Dates de tombée - comité consultatif en urbanisme (CCU)



- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 10 avril
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 7 août
- 7 septembre
- 9 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

Les documents seront analysés par les élus lors de la séance du conseil le mois suivant.

Tenue des séances ordinaires du conseil municipal



- 13 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 09 juin
- 14 juillet
- 18 août
- 08 septembre
- 13 octobre
- 10 novembre
- 08 décembre



INFO COMMUNAUTAIRE



Une nouvelle activité artistique prend vie à Petite-Rivière-Saint-François !

Les passionnés de croquis, d'aquarelle, de dessin et de création sont invités à se joindre à un groupe de sketching citoyen au quai de Petite-Rivière-Saint-François.

Apportez votre matériel, votre lunch et votre créativité. Tous les niveaux et tous les médiums sont les bienvenus !

Date des prochaines rencontres : 4 juillet, 25 juillet, 22 août, 19 septembre et 3 octobre à 10 h. Le lieu de rencontre sera à déterminer lors de chaque événement. Les informations seront publiées sur le site de la municipalité.

En cas de pluie, l'activité sera reportée au lendemain.

Au plaisir de voir nos artistes locaux à l'œuvre !



Le Parc des Riverains se prépare tranquillement pour la saison estivale!

Les toilettes ainsi que certaines installations du parc sont maintenant accessibles au public.

Veuillez également noter que nos jeux d'eau sont ouverts.

Merci de votre compréhension et bon début de saison!

Tirage



Quel devrait être l'oiseau emblème de Petite-Rivière-Saint-François?

Après plusieurs municipalités de Charlevoix, c'est maintenant à notre tour de choisir un ambassadeur à plumes! Nous invitons les citoyens à nous proposer l'oiseau qui représente le mieux notre milieu, qu'il fréquente nos forêts, nos champs, le fleuve ou votre mangeoire.

Remplissez le formulaire avant le 25 juin sur notre site Facebook de la municipalité.

Le 26 juin, un comité sélectionnera l'oiseau emblème officiel de Petite-Rivière-Saint-François.

🎁 Une carte-cadeau de 100 \$ à l'Épicerie du Village sera tirée au hasard parmi tous les participants.



INFO COMMUNAUTAIRE



Le service de transport citoyen avec le Train de Charlevoix est de retour en 2026!

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est fière de reconduire ce partenariat qui permet aux citoyens et propriétaires fonciers de profiter gratuitement du Train de Charlevoix pour se déplacer dans la région.

Après une première saison couronnée de succès, avec 567 déplacements réalisés en 2025, ce service unique est de retour afin de favoriser la mobilité locale, encourager le transport collectif et offrir une façon agréable de découvrir Charlevoix.

Grâce à une offre bonifiée qui inclut maintenant des arrêts aux Éboulements et à Saint-Irénée, le train constitue une alternative pratique, accessible et durable à l'automobile, que ce soit pour une sortie à Baie-Saint-Paul, une visite aux Éboulements, à Saint-Irénée ou à La Malbaie.

Plus qu'un train touristique, un véritable moyen de transport pour notre communauté!

Consultez la page « Train de Charlevoix » sur notre site Web pour connaître en tout temps les horaires, les destinations desservies et la procédure pour obtenir vos billets gratuits.

Départ de Petite-Rivière-Saint-François

Deux points d'embarquement sont disponibles :

- Club Med Québec Charlevoix : 9 h 30
- Village de Petite-Rivière-Saint-François : 9 h 40

Arrêts desservis

- Baie-Saint-Paul : arrivée à 11 h
- Les Éboulements : arrivée à 11 h 30
- Saint-Irénée : arrivée à 11 h 50
- La Malbaie : arrivée à 12 h 40

Retour vers Petite-Rivière-Saint-François

- Départ de La Malbaie : 13 h
- Départ de Saint-Irénée : 13 h 20
- Départ des Éboulements : 13 h 40
- Départ de Baie-Saint-Paul : 14 h 30
- Arrivée au Village de Petite-Rivière-Saint-François : 15 h 15
- Arrivée au Club Med Québec Charlevoix : 15 h 20

Temps de visite disponible

Selon votre destination, vous pourrez profiter du temps suivant avant le départ du train de retour :

- Baie-Saint-Paul : 3 h 30
- Les Éboulements : 2 h 10
- Saint-Irénée : 1 h 30



INFO COMMUNAUTAIRE

AVIS À LA POPULATION – UTILISATION DES CONTENEURS À DÉCHETS

Nous souhaitons rappeler à tous les citoyens que les conteneurs situés au quai, à l'hôtel de ville et au parc industriel ne sont pas destinés à recevoir les déchets résidentiels. Il est interdit d'y déposer des déchets provenant des résidences privées.

Nous constatons que certaines personnes utilisent ces conteneurs pour se débarrasser de leurs déchets personnels, ce qui occasionne des coûts supplémentaires et nuit à la bonne gestion des matières résiduelles de la municipalité. Nous observons également que des matières qui ne sont pas acceptées dans ces conteneurs y sont déposées.

Nous rappelons également que le conteneur situé au Fief est mis à la disposition exclusive des résidents du Fief et qu'il est réservé aux déchets domestiques seulement. Avant d'y déposer des matières, veuillez vous assurer qu'elles sont acceptées.

Les matériaux de construction, de rénovation ou de démolition, les branches, le bois, les résidus verts, les meubles, les appareils électroménagers ainsi que toute autre matière non autorisée ne doivent pas être déposés dans ce conteneur. Ces matières doivent être apportées à l'écocentre de St-Urbain ou à un site de disposition approprié.

Nous comptons sur la collaboration de tous afin de maintenir un service efficace, de limiter les coûts pour l'ensemble des citoyens et de respecter les normes environnementales.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.



Nouveau à Petite-Rivière-Saint-François – Groupe de golf communautaire

La Municipalité souhaite lancer un nouveau regroupement de joueurs et joueuses de golf de Petite-Rivière-Saint-François afin de permettre aux passionnés de se rencontrer, former des groupes et organiser des sorties ensemble dans les différents clubs de golf de la région.

L'adhésion au groupe et le service de mise en contact sont gratuits et ouverts à tous les âges et niveaux de jeu. Les frais liés aux parties de golf et à l'accès aux terrains demeurent toutefois à la charge des participants.

Les participants pourront déterminer ensemble les terrains visités, la fréquence des sorties et l'organisation des groupes selon les intérêts de chacun.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations :

Robert Dugas
Coordonnateur des loisirs, culture et communautaire
rdugas@petiteriviere.com
514 945-5016




INFO COMMUNAUTAIRE

Un programme modernisé pour mieux soutenir nos jeunes et leurs familles !

Chers citoyens, chères citoyennes,

Dans une volonté d'offrir des programmes plus simples, plus équitables et mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui, le conseil municipal a procédé à une refonte complète de son offre de soutien aux familles. Notre objectif premier demeure inchangé : accompagner nos jeunes vers la persévérance scolaire et la pratique d'activités physiques et de loisirs.


 **Même budget, meilleure répartition**

Rassurez-vous : l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux familles reste exactement la même. Nous avons plutôt choisi d'optimiser chaque dollar investi pour qu'il se rende directement aux enfants d'âge scolaire et aux adolescents de la municipalité.

 **Les nouveautés qui font du bien**


Dès la rentrée scolaire 2026, le nouveau Programme d'aide financière à l'éducation et aux loisirs entrera en vigueur:

- **Volet Éducation** : Un montant fixe de 250 \$ sera versé annuellement, en début d'année, pour chaque enfant inscrit de la maternelle à la 6^e année à l'école primaire Saint-François.
- **Volet Loisirs** : Un remboursement maximal de 300 \$ par année financière est désormais accessible pour tous les jeunes de moins de 18 ans résidant sur notre territoire, peu importe l'établissement scolaire fréquenté et que l'activité soit offerte à l'intérieur ou à l'extérieur de la municipalité.

 **Des choix responsables et expliqués**

Pour financer ces bonifications sans augmenter le budget global, le conseil a dû prendre des décisions administratives logiques basées sur l'efficacité des services :

- **Le raccompagnement** : Ce service engendre des coûts de plus de 3 000 \$ par enfant par année. Face à cette réalité financière, le service prendra fin de manière définitive au terme de l'année scolaire 2026-2027. Une période de transition harmonieuse est prévue : le service est exceptionnellement maintenu pour toute l'année 2026-2027 afin de permettre aux familles de s'adapter.
- **L'allocation aux nouveau-nés** : L'aide de 150 \$ à la naissance a été retirée, puisqu'elle n'avait pas été utilisée par les familles au cours des 4 dernières années.

 **Transition en douceur**

Pour les familles qui bénéficient actuellement de l'ancienne allocation mensuelle de 50 \$ (Règlement no 537), celle-ci continuera d'être versée jusqu'à la rentrée scolaire 2026, moment où le nouveau programme prendra officiellement le relais.

 **Comment faire une demande ?**

Le nouveau formulaire de demande de subvention ainsi que la liste des documents requis (preuves de résidence, factures, etc.) seront bientôt disponibles auprès de la municipalité. Nous sommes fiers de déployer une structure renouvelée qui mise directement sur l'épanouissement, la santé et la réussite de notre plus belle richesse : nos enfants!



OFFRE D'EMPLOI



On embauche – Journalier / Opérateur – Hiver 2027

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est à la recherche d'une personne pour se joindre à son équipe des travaux publics pour la saison hivernale.

- Salaire : 34,83 \$ à 37,55 \$/h
- Poste saisonnier, temps complet – 40 h/semaine
- Horaire variable : alternance jour / nuit
- Poste syndiqué

Principales responsabilités :

- Déneigement des rues et entrées municipales
- Conduite de véhicules lourds, camions 10 et 6 roues
- Entretien des véhicules et de la machinerie
- Appui à divers travaux des travaux publics
- Opération d'équipements, un atout : pelle sur roues, chargeur sur roues, excavatrice, niveleuse

Profil recherché :

- Minimum 2 ans d'expérience en déneigement dans un poste similaire
- Permis de conduire classe 3
- Connaissances en mécanique générale, un atout
- Autonomie, esprit d'équipe, respect et bon sens de l'organisation

Date limite pour postuler : mardi 14 juillet 2026

Faites parvenir votre CV à : rdufour@petiteriviere.com

À l'attention de Roxanne Dufour, adjointe aux ressources humaines

Pour consulter l'offre complète et tous les détails, visitez notre site Web



SERVICE INCENDIE

La saison des visites de prévention résidentielle est à nos portes!

Au cours des prochaines semaines, des membres du Service de sécurité incendie de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul cogneront à vos portes afin de vérifier certains éléments essentiels à votre sécurité!

- Avertisseurs de fumée
- Détecteurs de monoxyde de carbone
- Extincteurs portatifs
- Et quelques conseils pratiques pour mieux prévenir les incendies à la maison.

Ces visites sont gratuites, rapides et peuvent réellement faire une différence en situation d'urgence.

Petit rappel :

- Testez vos avertisseurs de fumée chaque mois
- Remplacez les piles au moins une fois par année
- Assurez-vous d'avoir un plan d'évacuation familial

Vous souhaitez prendre rendez-vous ou obtenir des conseils personnalisés sur vos installations de détection incendie?

Contactez-nous au 418-633-6724 et il nous fera plaisir de vous accompagner!

Merci de votre accueil et de votre collaboration pour une communauté plus sécuritaire.

Ensemble, on protège nos vies et nos habitations!



SERVICE INCENDIE

🔥 L'été est arrivé... mais la vigilance demeure! 🔥

Avec le retour du beau temps, plusieurs citoyens profitent de leur terrain pour utiliser leur foyer extérieur ou envisagent des travaux de brûlage. Toutefois, la prudence demeure essentielle.

🌲 Même si la forêt a verdi depuis plusieurs semaines, cela ne signifie aucunement qu'il n'y a plus de risque de feu de forêt. Les conditions météorologiques, le vent et les périodes de sécheresse favorisent une propagation rapide des incendies.

🚫 Il est interdit d'effectuer un brûlage extérieur sur le territoire de la municipalité sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du service de sécurité incendie.

☎ Pour toute demande de brûlage extérieur vous devez téléphoner au service incendie: (418) 633-6724.

🔥 Avant d'utiliser un foyer extérieur, il est important de vérifier l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU. L'indice de danger est disponible sur le site internet de la SOPFEU.

⚠ Lorsque l'indice de danger d'incendie atteint le niveau Extrême ou lors de fort vent aucun feu extérieur n'est autorisé, même dans un foyer conforme. Cette mesure vise à réduire les risques d'incendies de forêt et à protéger nos résidences, nos infrastructures et notre environnement.

⚖ Toute personne qui effectue un brûlage extérieur sans autorisation s'expose à des sanctions prévues à la réglementation municipale.

🙏 La prévention demeure notre meilleure protection. En adoptant des comportements responsables, nous contribuons tous à la sécurité de notre communauté.

Ensemble, protégeons notre territoire, nos résidences et nos forêts. 🌲 🚒 🔥



CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS


INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2026

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES:
MARDI
RÉCUPÉRATION:
MERCREDI
COMPOST:
JEUDI
COLLECTE REMISE AU JOUR OUVRABLE SUIVANT

COLLECTES SUR RÉSERVATION SEULEMENT:

 Résidus verts, réservez avant le 7 mai et le 29 octobre

 Encombrants, réservez avant le 28 mai et le 17 septembre

GUIDE DU TRI

Déchets

Les matières mélangées et autres objets.

IMPORTANT Aucun résidu de cuisine ne doit s'y retrouver.



Récupération

Contenants, emballages et imprimés.

Compost

Les résidus de cuisine, de jardin et le papier et le carton souillé.

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac ou dans des sacs en papier brun.



JANVIER

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FÉVRIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

MARS

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AVIS : TRAVAUX PUBLICS

La municipalité tient à vous rappeler quelques consignes concernant la cueillette de matières résiduelles.

Afin de maintenir un environnement propre, sécuritaire et fonctionnel pour l'ensemble de la communauté, il est essentiel que les bacs de vidange soient sortis seulement la veille de la collecte et retirés le jour même. Des bacs laissés trop tôt ou trop longtemps encombrant les trottoirs, nuisent à la visibilité, attirent les animaux et compliquent le travail des équipes. En période hivernale, ces impacts s'accroissent: les bacs compliquent les opérations de déneigement, risquent d'être ensevelis ou endommagés et augmentent les risques pour les piétons. Pour ces raisons, le non-respect du règlement peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction.

Contraventions

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 400 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

Avis à tous:

À l'occasion, il peut arriver que la collecte des matières résiduelles soit retardée. Dans ce cas, vous pouvez laisser vos bacs au bord du chemin jusqu'à ce que la collecte soit effectuée. Dans cette situation, aucun avis ne vous sera envoyé.



Aux membres de la FADOQ, Nous vous souhaitons un joyeux anniversaire!

JUIN

Claire Cantin	8
Lisa Cunningham	11
Serge Thériault	20
Renée Bouchard	25
Jacques Vézina	30



JUILLET

Gilles Lavoie	6
Hervé Côté	7
Fernande Bouchard	22
Nancy Giroux	25
Gaétane Bouchard	29



Début de la Pétanque le 4 mai à 18h30!!
Pour informations communiquez avec
Jacques Bouchard au 418-632-1049



ÉVÉNEMENTS

JUIN 2026

www.calendrier.best

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7 Bazar
8	9 Séance du conseil	10	11	12 Date de tombé CCU	13	14
15	16 Versement de taxes	17	18	19	20	21
22	23 Spectacle de la Saint-Jean-Baptiste	24 Saint-Jean-Baptiste Activités familiales Bureau fermé	25	26	27	28
29	30					

Pour tous les détails des activités > PETITERIVIERE.COM



Belle à voir! Belle à vivre!

ÉVÉNEMENTS

JUILLET 2026							www.calendrier.best						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1 Fête du Canada Bureau fermé	2	3	4	5	6	7	8	9	10 Date de tombé CCU	11	12
13	14 Séance du conseil	15 Versement de taxes	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31									

Pour tous les détails des activités > PETITERIVIERE.COM



Belle à voir! Belle à vivre!

ÉVÉNEMENTS

Fête nationale du Québec

Alex Laverdière



23 juin, 20h



GRATUIT

23 et 24 juin 2026

à Petite- Rivière-Saint-François
au parc des Riverains

Vincent Lemay-Thiverge



24 juin, 20h

23 JUIN // ACTIVITÉS OFFERTES // 24 JUIN

20h30	Feu de joie	10h00	Cérémonie patriotique
22h00	Soirée DJ et danse avec Charlo Tempo	12h00	Dîner communautaire
Minuit	Fin des activités	13h à 15h	Rallye historique en calèche
		20h30 et 21h	Feu de joie et feux d'artifice
		22h	DJ « Charlie tempo »

Jeux gonflables, maquillage, distribution de bonbons, jus et popcorn (gratuit) et plus encore..



Tous les détails au petiteriviere.com

En partenariat avec :

Québec



Belle à voir! Belle à vivre!

15

ÉVÉNEMENTS



Le bazar de cette fin de semaine a été un véritable succès !

Grâce à la participation de nombreux visiteurs et exposants, l'événement s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à cette belle réussite.

Cette édition se referme sur une note positive et certains chapitres méritent parfois d'être poursuivis.



CONSEIL MUNICIPAL



Serge Bilodeau, maire
sbilodeau@petiteriviere.com



Robert Lavoie, siège no 1
rlavoie@petiteriviere.com



Catherine Coulombe, siège no 2
ccoulombe@petiteriviere.com



Viviane De Bock, siège no 3
vdebock@petiteriviere.com



Israël Bouchard, siège no 4
ibouchard@petiteriviere.com



Jacques Bouchard, siège no 5
jbouchard@petiteriviere.com



Léopold Bouchard, siège no 6
lbouchard@petiteriviere.com

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Chères citoyennes, chers citoyens,

Votre conseil municipal est heureux de vous présenter les faits saillants des séances du mois de juin. Ce mois-ci a été marqué par des décisions importantes visant à moderniser notre soutien direct aux familles et à franchir un pas historique pour la protection environnementale de notre magnifique territoire. Voici les grandes priorités retenues pour notre communauté :

Gouvernance et administration

- Sécurité civile : un mandat de 12 mois a été confié à la firme StraTJ inc. pour former les élus et l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) lors d'un exercice de table, garantissant une préparation optimale de notre équipe face aux mesures d'urgence.

Urbanisme et protection du territoire

- Règlement no 787 (hausse des amendes pour coupe illégale) : afin de se conformer rigoureusement aux plus récentes normes gouvernementales et freiner le déboisement abusif, la municipalité revoit drastiquement ses sanctions. Les amendes minimales exigées par Québec passent désormais à un montant variant entre 500 \$ et 1 000 \$ par arbre coupé illégalement (pour les superficies de moins d'un hectare), et de 15 000 \$ à 100 000 \$ par hectare pour les grands espaces. De plus, tout projet de construction sera immédiatement gelé en cas d'infraction.



CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE 9 JUIN 2026 (SUITE)

- Règlement no 788 (nouvelles obligations d'abattage) : L'obligation d'obtenir un permis avant tout abattage d'arbres d'envergure ou lié à une nouvelle construction est maintenant étendue aux zones Urbaines et Récréatives. Toute demande devra obligatoirement inclure un plan rigoureux signé par un ingénieur forestier (OIFQ), suivi d'un rapport de conformité après les travaux.
- Projet d'ensemble en zone U-24 : ajustement de la réglementation pour permettre l'implantation d'un projet immobilier d'ensemble spécifique.

« Note : ce texte est une vulgarisation des décisions du conseil. Les résumés sont fournis à titre informatif. Pour consulter les textes officiels et complets, veuillez-vous référer aux règlements et procès-verbaux disponibles sur le site internet de la municipalité. »

Famille, loisirs et vie communautaire

- Nouveau Programme d'aide à l'éducation et au loisir : modernisation majeure du soutien financier pour la rentrée 2026. Le programme propose désormais une allocation fixe de 250 \$ par année par enfant de la maternelle et du primaire (école Saint-François) et un remboursement maximal de 300\$ par année pour les activités de loisirs de tous les résidents de moins de 18 ans.
- Fin progressive du transport scolaire : Le service municipal de raccompagnement est maintenu de façon exceptionnelle pour l'année scolaire 2026-2027 afin d'assurer une transition harmonieuse, mais il prendra fin définitivement au terme de celle-ci.
- Note : ce tout nouveau programme d'aide financière fera l'objet d'une page complète explicative et détaillée dans cette édition du journal.
- Comité Patrimoine, Culture et Toponymie : félicitations à Mme Anne-Marie Racine et Mme Julie Vincent pour leur nomination officielle pour un mandat de 3 ans au sein du comité.

Prochaine séance du conseil



mardi, 14 juillet 2026



19 h



Séance ordinaire



CHRONIQUE URBANISME

Modifications de règlement d'urbanisme en cours

Lors de la séance régulière du 9 juin, les élus municipaux ont adopté le second projet du règlement #781 visant à modifier le règlement #581 sur le Plan d'urbanisme. Ces ajustements, relativement mineurs, ont principalement pour objectif de limiter le développement résidentiel dans l'affectation de villégiature de réserve afin de mieux refléter l'état actuel du développement du territoire. Une consultation publique à ce sujet s'est tenue le 8 juin.

Les élus ont également adopté le second projet du règlement #783, qui vise à modifier le règlement de zonage #603 afin d'interdire les projets d'ensemble (PAE) dans les zones H et VR. Une consultation publique a aussi eu lieu le 8 juin concernant cette modification. Les règlements #781 et #783 devraient entrer en vigueur en juillet 2026.

Enfin, le Conseil a donné l'avis de motion et adopté le premier projet du règlement #786. Celui-ci vise à modifier certaines dispositions du règlement de zonage #603, notamment les usages et hauteurs autorisés dans la zone U-24 ainsi que certaines règles applicables aux projets d'ensemble.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité ou à consulter régulièrement le site Web municipal afin de suivre l'évolution des modifications réglementaires.

Date limite de dépôt pour une demande de permis et/ou une dérogation mineure

Le service de l'urbanisme rappelle que la date limite pour déposer une demande de permis assujettie au PIIA ou une demande de dérogation mineure est le 10 juillet 2026. Les demandes complètes reçues au plus tard à cette date seront analysées par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 20 juillet, puis présentées au Conseil municipal lors de la séance du 18 août 2026. Une réponse sera ensuite transmise aux demandeurs.

Les demandes reçues après le 10 juillet ou incomplètes seront reportées à une séance ultérieure. Pour plus d'information, consultez la section Urbanisme du site Web municipal ou communiquez avec notre équipe.



Nouveau visage à l'emploi du service de l'urbanisme

"Bonjour, je suis Nicolas Lessard et j'occuperai le poste d'étudiant en urbanisme dans la municipalité au cours de l'été. Je viens tout juste de terminer ma première année en technique d'aménagement et d'urbanisme au Cégep de Jonquière. Au cours de la saison, j'accompagnerai l'équipe municipale dans l'émission de permis, les inspections sur le territoire et dans certaines consultations publiques. Je souhaite en apprendre davantage sur l'expérience de travail dans mon champ d'étude dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Vous pouvez me rejoindre à l'aide de l'adresse suivante : nlessard@petiteriviere.com"

Au plaisir de faire votre connaissance cet été!



À Petite-Rivière,
on se respecte !

CODE DE BONNE CONDUITE

En résidence permanente ou en location touristique



RESPECTEZ VOTRE VOISINAGE ET ÉVITEZ LE BRUIT DÉMESURÉ

Tout bruit excessif est interdit en tout temps. Soyez attentif à la tranquillité des résidents et autres visiteurs en évitant les nuisances sonores.



FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Les feux d'artifice ou pétards sont interdits en tout temps.



FEUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

Soyez raisonnable dans les quantités de bois à brûler et utilisez un pare-étincelles. Prenez la peine d'éteindre efficacement et en profondeur votre feu extérieur.



DÉCHETS : PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT

En tout respect pour la nature et votre voisinage, les déchets doivent être déposés dans la poubelle.



RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE

En voiture, ralentissez pour la sécurité des piétons et évitez de générer de la poussière sur les rues non-pavées. Stationnez dans les endroits prévus à cette fin.

MERCI

POUR VOTRE COOPÉRATION !



Apprenez-en plus et **adhérez au code** en vous rendant au **petiteriviere.com**



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



Belle à voir! Belle à vivre!

20